

DEVENEZ PROCUREUR(E) AU SERVICE DE LA JUSTICE

DPCP DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

APPEL DE CANDIDATURES

916-246011165

Un emploi régulier de procureur(e) aux poursuites criminelles et pénales est ouvert au Bureau des affaires de la jeunesse pour lequel le port d'attache est situé au point de service de Québec.

Mission du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)

Créé en 2007, le DPCP a pour mission d'assurer, au nom de l'État québécois, la responsabilité des poursuites criminelles et pénales, et ce, dans la recherche de la justice ainsi que dans le respect de l'intérêt public et la règle de droit :

- de façon indépendante à l'abri de toute pression de nature politique, policière ou médiatique;
- de façon à assurer la protection de la société et l'intérêt légitime des victimes, de leurs proches et des témoins.

Le DPCP contribue à protéger la population québécoise et à maintenir la confiance du public envers le système de justice criminelle et pénale. Son indépendance permet à la population de bénéficier d'un système de justice intègre et équitable.

Mandat du Bureau

Le Bureau des affaires de la jeunesse (BAJ) est un bureau à vocation particulière du DPCP. Il est sous la responsabilité de la procureure en chef aux poursuites criminelles et pénales, M^{e} Véronic Champagne.

Le BAJ est responsable des poursuites criminelles et pénales intentées à l'encontre des adolescents contrevenants. Les procureurs de ce bureau conseillent les policiers sur toute question impliquant une infraction commise par une personne mineure. Ils travaillent également en collaboration avec les directeurs provinciaux qui relèvent des centres jeunesse du Québec.

La personne retenue pour occuper ce poste sera sous l'autorité immédiate de M^{e} Nathalie Leroux, procureure en chef adjointe aux poursuites criminelles et pénales.

L'équipe

Le point de service du BAJ est situé au 400, boul. Jean-Lesage, à Québec. Pour l'accomplissement de son mandat, le BAJ recourt à des personnes qui ont une expérience variée et complémentaire. Les procureurs qui y travaillent doivent faire preuve, entre autres, d'autonomie, de rigueur, de collaboration avec tous les partenaires et collègues qui les entourent et avoir une bonne capacité d'adaptation.

Attributions du poste

Le poste consiste principalement à :

- conseiller, en temps réel, les agents de la paix et les personnes responsables de l'application des lois relativement à tous les aspects d'un dossier criminel lorsque le suspect est mineur;
- appliquer la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA),* le Code criminel et autres lois connexes ainsi que les lois en matière pénale;
- analyser les dossiers soumis par les corps policiers, formuler au besoin des demandes de complément d'enquête, effectuer les contacts nécessaires et autoriser les poursuites pertinentes dans le respect des lois et des directives du DPCP;

- travailler en collaboration avec les policiers, les milieux scolaires, le Directeur provincial et les différents intervenants impliqués dans le dossier d'un adolescent;
- voir à l'assignation des témoins ainsi qu'à la production de documents en vue de la tenue d'un procès;
- mener toutes les procédures judiciaires dans les dossiers (autorisations, rencontres, comparutions, enquêtes sur remise en liberté, procès, auditions sur la peine, appels, etc.);
- agir et plaider devant les tribunaux en assurant un service de poursuite efficient et respectueux envers tous les acteurs et intervenants du système judiciaire;
- rencontrer les personnes impliquées dans les différents dossiers et participer à la mise en place de mesure d'accueil et d'accompagnement des victimes;
- collaborer avec les personnes victimes ou leur représentant afin d'offrir des mesures d'aide au témoignage et les informer avant le règlement d'un dossier;
- mettre en place des mesures visant à réduire au maximum les délais à toutes les étapes des procédures;
- suivre de la formation en continu afin de maintenir un haut niveau de connaissance et d'expertise requis;
- intervenir publiquement et donner des entrevues à des médias écrits et électroniques dans le respect des règles propres au système de justice pénale pour adolescents.

Profil recherché

Le BAJ est à la recherche d'un nouveau talent pour enrichir son équipe de procureurs.

Concrètement, la personne recherchée :

- possède un réel intérêt à travailler dans les dossiers relevant de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)*;
- possède un réel intérêt pour le traitement des dossiers de d'entente multisectorielle et de violence sexuelle ainsi que pour l'accompagnement des personnes victimes dans le respect des orientations et des directives;
- possède un réel intérêt à s'impliquer dans des dossiers de violence armée ou des dossiers d'envergure;
- apprécie les défis en faisant preuve d'engagement et de rigueur;
- fait preuve d'un sens de l'organisation pour être en mesure de se vouer à un ou plusieurs dossiers sur le long terme;
- possède une facilité à travailler en équipe, à échanger et collaborer avec les différents partenaires;
- fait preuve d'autonomie et de débrouillardise dans la réalisation de ses tâches;
- démontre un bon esprit de synthèse et un intérêt marqué à approfondir ses connaissances du droit.

Conditions de travail

Au 1er avril 2026, le traitement minimal est fixé à 82 999 $ et le traitement maximum à 192 423 $ pour un horaire normal de travail de 37,5 heures par semaine.

Télétravail

Dans l'éventualité où le télétravail est autorisé, la ou le procureur(e) doit fournir un environnement de travail à domicile adapté à l'accomplissement de la prestation de travail attendu, sécuritaire et qui permet d'assurer la confidentialité et la sécurité de l'information, de même que d'entretenir des communications efficaces et de respecter le décorum des tribunaux si elle ou il doit participer à des audiences à distance.

Conditions d'admissibilité

Pour que votre candidature soit admissible, vous devez :

- être inscrit(e) au tableau de l'Ordre des avocats du Québec;
- occuper un emploi de procureur(e) aux poursuites criminelles et pénales OU être déclaré(e) apte à exercer la fonction de procureur(e) (votre nom fait alors partie de la banque de personnes qualifiées);
    - si votre candidature est retenue et que vous n'êtes pas déjà à l'emploi du DPCP, vous devrez donner votre autorisation pour une vérification d'habilitation sécuritaire.

- faire parvenir votre candidature par courriel, au plus tard, le **5 décembre 2026, à 23 h 59**, heure de l'Est.

Les éléments suivants peuvent être considérés comme des atouts :

- posséder une expérience récente et pertinente dans l'application de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA);*
- posséder une expérience pertinente dans le traitement des dossiers à caractère sexuel.

Autre exigence de l'emploi

La personne doit posséder une connaissance avancée de la langue anglaise parlée et écrite en plus d'avoir une excellente compréhension orale, lui permettant d'effectuer les tâches suivantes dans cette langue :

- mener toutes les procédures judiciaires dans les dossiers (autorisations, comparutions, enquêtes sur remise en liberté, procès, auditions sur la peine, appels, etc.);
- rédiger des procédures;
- rencontrer les personnes victimes et les témoins.

La connaissance de cette langue fera l'objet d'une évaluation. Il est donc important de préciser votre niveau de connaissance de l'anglais dans votre curriculum vitae.

Le poste à pourvoir exige ce niveau de connaissance de la langue anglaise, puisqu'un accusé peut demander de subir son procès dans la langue officielle de son choix. Il peut également être nécessaire de communiquer en anglais avec une personne victime ou un témoin lorsque sa participation personnelle est nécessaire au cheminement d'un dossier judiciarisé ou qui est susceptible de l'être.

Marche à suivre pour déposer votre candidature

Vous devez faire parvenir votre candidature par courriel, à l'adresse dotation@dpcp.gouv.qc.ca en prenant soin d'y joindre ces documents :

- une lettre de motivation à occuper les fonctions;
- votre curriculum vitae, incluant les dates de début et de fin (mois et année) des emplois occupés.

Prendre soin d'inscrire le numéro **916-246011165** de l'appel de candidatures.

Prenez note

Dans l'éventualité où aucune candidature ne serait retenue parmi les candidats permanents, temporaires ou occasionnels répondant aux exigences du poste, le BAJ pourra considérer les candidatures des personnes candidates déclarées aptes dont le nom figure dans la banque de personnes qualifiées.

Informations sur le processus de dotation

Communiquer avec la Direction des ressources humaines du DPCP, par courriel, à l'adresse dotation@dpcp.gouv.qc.ca.

Informations sur les attributions de l'emploi

Communiquer avec M^{e} Nathalie Leroux, procureure en chef adjointe aux poursuites criminelles et pénales, par courriel, à l'adresse nathalie.leroux@dpcp.gouv.qc.ca.